

ministère des Travaux publics était disposé à s'en charger en chacune des années qui ont suivi. M. Winters a proposé,—j'y ai souscrit de tout cœur,—que nous devrions le plus tôt possible désorganiser toute la division de la construction des Affaires indiennes, sauf pour les réparations secondaires et les entreprises de peu d'ampleur; de toute évidence, en effet, le personnel du ministère des Travaux publics perdrait son temps en s'en occupant, car bien souvent les surintendants des Indiens pourraient s'en charger. Ainsi l'honorable député s'est offert des congratulations tout à fait imméritées. S'il a apporté des modifications, il s'est borné à poursuivre la ligne de conduite qui s'appliquait deux ans auparavant aussi vite que le pouvait le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. Fulton: On n'a donc guère réalisé de progrès.

L'hon. M. Martin: La réponse donnée par le ministre n'est certes pas satisfaisante. Quand les honorables vis-à-vis siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, ils se plaignaient de la répartition des responsabilités et de la confusion des responsabilités à l'égard de l'aménagement d'édifices de l'État confiés à tant de ministères du gouvernement. Je me souviens bien qu'on a soulevé cette question lors de l'examen des crédits du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social qui m'était confié, mais je ne me rappelle pas si le ministre de la Justice participait ou non au débat. Heureusement, j'étais en mesure de dire, à l'égard du programme d'aménagement d'édifices dans ce ministère, que le ministère des Travaux publics s'en occupait.

A cette occasion, il y a eu un débat violent et animé auquel ont participé quelques députés réclamant que l'on centralise sous un seul ministère,—celui des Travaux publics,—les responsabilités relatives à l'ensemble du programme de construction du gouvernement. Mais dans la réponse à la mise en accusation portée contre lui ce matin par le député de Bonavista-Twillingate, l'honorable ministre n'a pas fourni d'explication satisfaisante. Comment expliquer que le ministère de la Justice répète exactement les initiatives du ministère des Travaux publics à l'égard de ses propriétés?

Je comprends bien que, s'il est souhaitable que les prisonniers exécutent certains travaux en vue de leur formation, ou que si l'on veut atteindre d'autres fins relatives à leur statut de prisonnier, on puisse les affecter à certaines occupations qui peuvent se rattacher à la construction, mais les prisonniers n'ont certainement pas pour mission de construire des pénitenciers. Je puis comprendre

[L'hon. M. Pickersgill.]

que les prisonniers de Kingston, par exemple, construisent des bancs, des armoires, ou des porcheries, mais assigner aux prisonniers des travaux tels que la construction de grandes annexes à des institutions comme Saint-Vincent de Paul serait, il va sans dire, parfaitement ridicule. Le ministre n'a pas répondu à l'accusation, précédemment portée par ses propres collègues, à un autre titre et en dehors de la Chambre, et si ces arguments étaient valables il y a deux ans, ils ne le sont pas moins aujourd'hui pour les honorables vis-à-vis.

On devrait confier de plus en plus au ministère des Travaux publics la responsabilité de s'occuper de tous les besoins de construction des autres ministères tout comme, par exemple, on confie de plus en plus au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social la charge de s'occuper des responsabilités en matière de santé de tous les ministères. Le ministre devrait nous expliquer de façon plus satisfaisante la politique de décentralisation pratiquée par le ministère de la Justice, ainsi que par d'autres ministères. Le ministre fait partie, je crois, du Conseil du Trésor...

L'hon. M. Fulton: Vous vous méprenez tout à fait, comme d'habitude.

L'hon. M. Martin: Je me méprends tout à fait? Eh bien, j'avais espéré qu'il eût l'occasion d'acquiescer cette expérience additionnelle de l'administration de la chose publique, au Canada. J'espère qu'il sera nommé au Conseil du Trésor avant de cesser d'être ministre; il verrait quelle expérience utile il pourrait y acquiescer, une expérience qui, s'il avait pu en profiter, l'aurait empêché d'opposer une défense peu brillante, comme il l'a fait tout à l'heure, aux observations perspicaces de mon collègue l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Le ministre devrait, je pense, nous expliquer, en plus des raisons qu'il a déjà données, pourquoi le ministère de la Justice devrait continuer à faire double emploi avec un autre ministère, tenant compte des frais supplémentaires que cela représente, au sujet de la construction des grandes institutions et au sujet d'autres entreprises semblables. La réponse fournie il y a quelques instants par le ministre de la Justice, examinée à la lumière des accusations portées par ses collègues contre l'ancien régime, appelle d'autres explications et j'espère que ce seront des explications suffisantes.

L'hon. M. Fulton: Je serai heureux de donner une réponse plus complète. Je n'avais pas cru devoir donner de longues explications pour justifier ce programme qui, incidemment, est en vigueur depuis 75 ans.

Je n'avais pas cru devoir donner une réponse détaillée à un député qui a fait partie